



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1988-1989

20 JUIN 1989

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DE CADRES LINGUISTIQUES
DANS LES « CELLULES NATIONALES » DES ADMINISTRATIONS PARTIELLEMENT
COMMUNAUTARISEES ET REGIONALISEES
DEPOSEE PAR M. DEFOSSET ET CONSORTS

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DE CADRES LINGUISTIQUES DANS LES «CELLULES NATIONALES» DES ADMINISTRATIONS PARTIELLEMENT COMMUNAUTARISEES ET REGIONALISEES

Le Conseil de la Communauté française,

— considérant que les lois de réformes institutionnelles de 1980 et de 1988 ont entraîné le transfert, vers les Communautés et les Régions, d'un nombre important d'agents de certaines administrations nationales;

— considérant le déséquilibre linguistique qui sera accentué, du fait de ces transferts, dans les parties restées nationales de ces administrations;

— constate que les administrations concernées n'ont toujours pas transmis à la Commission permanente de Contrôle linguistique les informations qu'elle a demandées;

— souhaite que soient rapidement établis de nouveaux cadres linguistiques dans ces « cellules nationales » et que, si le recrutement dans ces cellules se fait par appel aux volontaires, il se fasse par rôle linguistique;

— demande au Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française de porter ces questions devant le Comité de Concertation.

L. DEFOSSET.
E. KLEIN.
F. ANTOINE.
G. CLERFAYT.